



DÉLIBÉRATION

Portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre
2022 du conseil d'administration du Crous de Versailles

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 13 du règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Versailles du 14 mars 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le procès-verbal de la consultation dématérialisée du 14 décembre 2022 du conseil d'administration du Crous de Versailles.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND



DÉLIBÉRATION

Portant approbation du rapport de gestion, arrêtant le compte financier pour 2022
et décidant le report à nouveau du résultat

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique* ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié *relatif aux règles budgétaires des organismes*,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 :

Arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

Tableau 1 de la liasse budgétaire :

- **716,55 ETPT** consommés dont **699,95 ETPT** sous plafond législatif des emplois et **16,6 ETPT** hors plafond d'emploi ;

Tableau 2 de la liasse budgétaire :

- **85 523 268 €** d'autorisations d'engagement consommées dont :
 - 29 386 663 € (nature de dépenses : personnel) ;
 - 38 390 671 € (nature de dépenses : fonctionnement) ;
 - 17 751 934 € (nature de dépenses : investissement).
- **85 669 193 €** de crédits de paiement consommés dont :
 - 29 386 663 € (nature de dépenses : personnel) ;
 - 43 222 573 € (nature de dépenses : fonctionnement) ;
 - 13 059 958 € (nature de dépenses : investissement) ;
- **89 907 298 €** de recettes budgétaires encaissées ;
- L'exécution fait état d'un solde budgétaire excédentaire de **4 238 104 €**.

Article 2 :

Arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

Tableau 4 et 6 de la liasse budgétaire :

- Variation de la trésorerie : **8 700 816 €** avec un niveau final de **30 918 062 €** ;
- Résultat comptable de l'exercice : **1 068 684 €** ;
- Capacité d'autofinancement de **440 930 €** ;
- Variation du fonds de roulement sur l'exercice : **913 311 €**, avec un niveau final de **11 340 703 €**.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Article 3 :

Décide d'affecter l'excédent constatée au titre du résultat de l'exercice, d'un montant de 1 068 684 €, en report à nouveau.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : délibération adoptée à l'unanimité.

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND

Compte financier 2022

Éléments constitutifs du compte financier

- ▶ **Tableau 1** (de la liasse budgétaire) : autorisations d'emplois ;
- ▶ **Tableau 2** (de la liasse budgétaire) : autorisations budgétaires ;
- ▶ **Tableau 4** (de la liasse budgétaire) : équilibre financier ;
- ▶ **Tableau 6** (de la liasse budgétaire) : situation patrimoniale – tableau agrégé ;
- ▶ **Etat comptable n°1** : bilan comptable de l'exercice 2022 ;
- ▶ **Etat comptable n°2** : compte de résultat détaillé.

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	699,95	16,6	716,55

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

771

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	699,95	27 739 263 €	16,6	146 590 €	716,55	29 386 663 €
1 - TITULAIRES	203,89	11 852 374 €			203,89	11 852 374 €
* Titulaires État	203,89	11 852 374 €			203,89	11 852 374 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0	- €			-	- €
2 - CONTRACTUELS	496,06	15 886 889 €	16,6	146 590 €	512,66	16 033 479 €
* Contractuels de droit public	496,06	15 886 889 €	0	- €	496,06	15 886 889 €
o CDI	280,02	9 296 316 €			280,02	9 296 316 €
o CDD	216,04	6 590 573 €	0	- €	216,04	6 590 573 €
... Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	- €	0	- €	-	- €
* Contractuels de droit privé	0	- €	16,6	146 590 €	16,60	146 590 €
o CDI	0	- €			-	- €
o CDD	0	- €	16,6	146 590 €	16,60	146 590 €
3 - CONTRATS AIDES			0	0	-	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 500 810 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		-	54 341	4 238 104	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			54 341	4 238 104	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 200 000	1 264 320	1 200 000	1 336 179	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	20 805 099	18 246 587	21 432 865	22 131 398	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 700 000	3 396 259	3 700 000	3 902 300	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	25 705 099	22 907 165	26 387 206	31 607 981	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	682 107	8 700 816	-	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>694 132</i>	<i>2 610 547</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		<i>6 090 268</i>	<i>12 025</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	26 387 206	31 607 981	26 387 206	31 607 981	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés	PRODUITS	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés
Personnel	29 757 139 €	28 431 104 €	Subventions de l'Etat	24 208 307 €	25 067 145 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	3 556 707 €	3 587 965 €	Fiscalité affectée	1 779 205 €	1 774 326 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 994 416 €	54 070 818 €	Autres subventions	932 226 €	
Intervention (le cas échéant)		218 244 €	Autres produits	57 088 160 €	56 947 380 €
TOTAL DES CHARGES (1)	84 751 555 €	82 720 166 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	84 007 898 €	83 788 850 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	1 068 684 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	743 657 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	84 751 555 €	83 788 850 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	84 751 555 €	83 788 850 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 743 657 €	1 068 684 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 886 136 €	8 244 807 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 1 351 985 €	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 300 000 €	1 001 549 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 3 330 370 €	- 3 259 995 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- 6 200 000 €	- 6 614 115 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 2 439 876 €	440 930 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés	RESSOURCES	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	2 439 876	0	Capacité d'autofinancement	0	440 930
Investissements	16 331 759	12 974 221	Financement de l'actif par l'Etat	12 155 196	8 218 331
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 332 190	1 902 823
			Autres ressources	3 330 370	3 260 363
Remboursement des dettes financières	1 200 000	1 264 320	Augmentation des dettes financières	1 200 000	1 329 405
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 971 635	14 238 541	TOTAL DES RESSOURCES (6)	20 017 756	15 151 852
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	46 121	913 311	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montant dernier budget rectificatif - BR n°3 décembre 2022	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	46 121	913 311
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-635 986	-7 787 504
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	682 107	8 700 816
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	10 473 513	11 340 703
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-12 425 841	-19 577 359
Niveau final de la TRESORERIE	22 899 354	30 918 062

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BILAN

EXERCICE 2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	280 630,37	136 577,37	144 053,00	99 067,99
Immobilisations corporelles	331 684 536,84	99 312 978,06	232 371 558,78	224 282 798,73
Terrains (211, 212)	115 892 908,35		115 892 908,35	110 889 908,35
Constructions (213, 214)	185 655 529,70	85 648 975,33	80 006 554,37	88 746 170,03
Installations techniques, matériels et outillages (215)	10 210 821,50	8 013 282,71	4 197 538,79	4 268 835,12
Collections (216)	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Biens historiques et culturels (217)	667 952,00		667 952,00	17 952,00
Autres immobilisations corporelles (218)	10 313 260,32	7 650 720,02	2 662 540,30	3 108 150,92
Immobilisations mises en concession (22)				
Immobilisation corporelles en cours (231,235)	28 490 918,83		28 490 918,83	17 242 976,64
Avances et acomptes sur commandes (238)	451 621,65		451 621,65	7 281,18
Immobilisations grevées de droits (24)				
Immobilisations corporelles (biens vivants) (25)				
Immobilisations financières	33 808,19		33 808,19	33 256,19
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	331 998 975,40	99 449 555,43	232 549 419,97	224 415 122,91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	472 789,86		472 789,86	410 176,96
Créances	12 991 876,08	2 307 052,13	10 684 823,95	13 000 362,78
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la CE	3 679 117,97		3 679 117,97	3 629 987,58
Créances clients et comptes rattachés	7 568 121,27	2 307 052,13	5 261 069,14	5 040 045,61
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				2 502 038,00
Créances sur les autres débiteurs	1 744 636,84		1 744 636,84	1 828 291,59
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	13 464 665,94	2 307 052,13	11 157 613,81	13 410 539,74
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 826 985,18		30 826 985,18	22 127 989,64
Autres				
TOTAL TRESORERIE	30 826 985,18		30 826 985,18	22 127 989,64
Comptes de régulation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	376 290 626,52	101 756 607,56	274 534 018,96	259 953 652,29

PASSIF (en euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	229 796 886,88	215 104 210,13
Financement de l'actif par des tiers	4 008 376,81	1 550 971,51
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	8 888 487,72	8 888 487,72
Report à nouveau	-5 896 028,80	3 960 158,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 058 684,47	-261 413,73
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	238 888 407,08	229 222 413,78
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	69 928,00	
Provisions pour charges	2 484 822,00	2 414 055,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 554 750,00	2 414 055,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	2 161 913,88	2 099 628,84
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	2 161 913,88	2 099 628,84
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 789 894,98	3 140 429,60
Dettes fiscales et sociales	205 759,73	222 432,82
Avances et acomptes reçus	8 530 585,79	4 326 669,47
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	15 577 009,82	14 164 103,93
Autres dettes non financières	4 866 685,73	4 455 975,76
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	33 029 936,05	28 309 611,58
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passiva	9 673,90	11 483,88
TOTAL TRESORERIE	9 673,90	11 483,88
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	274 622 880,82	280 064 402,84

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2022

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	7 281 576,72	4 655 162,00
Consommation de marchandises et approvisionnement, réalisation de travaux et consommation direct de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	35 674 347,67	51 555 240,00
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	17 211 719,73	15 204 155,32
Charges sociales	10 732 105,71	9 672 399,39
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	457 277,21	374 018,26
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 963 056,90	2 159 026,31
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9 249 325,84	7 357 213,79
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	82 487 464,55	85 682 549,15
CHARGES D'INTERVENTION		
Disponibles d'intervention pour compte propre		
Transfert aux mariages	43 368,00	1 000,00
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités	175 659,35	141 812,24
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	219 027,35	142 812,24
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (fondations)		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	82 706 491,90	85 825 361,39
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêt	340,00	2 144,66
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 920,59	
Pertes de change		
Autres charges financières	103,41	1 195 136,72
Dotation aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	4 364,00	1 197 281,38
Impôt sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 029 094,47	
TOTAL CHARGES :	83 735 586,37	87 022 642,77

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	24 312 473,46	17 687 767,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	754 671,38	1 585 584,78
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	1 774 325,69	1 662 205,38
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	45 753 440,04	38 372 062,89
Produits de cessions d'éléments d'actif	3 259 995,00	4 793,62
Autres produits de gestion	1 319 829,58	609 135,05
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		2 100 510,31
Reprises du financement rattaché à un actif	6 614 114,93	5 718 868,05
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	83 788 850,08	67 740 927,08
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		281 413,73
TOTAL PRODUITS	83 788 850,08	68 022 340,81

Visa du compte financier de l'exercice 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1^{er} de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2^e de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Versailles, le 24/10/2023



Délibération CA-20230310-3

DÉLIBÉRATION

Portant approbation du premier budget rectificatif pour 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu** la délibération du point numéro 7 du conseil d'administration du Crous de Versailles du 14 décembre 2022 arrêtant le budget initial pour 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 :

Adopte les autorisations budgétaires modifiées suivantes :

Tableau 1 de la liasse budgétaire :

- **760,52 ETPT**, dont **734,52 ETPT** sous plafond d'emplois législatif et **26 ETPT** hors plafond (sans variation par rapport au budget initial pour 2023) ;
- **760,52 ETPT** consommés prévus dont **734,52 ETPT** sous plafond d'emplois législatif et **26 ETPT** hors plafond d'emplois.

Tableau 2 de la liasse budgétaire :

- **90 928 309 €** d'autorisations d'engagement (AE), soit un écart de **7 776 518 €** entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial pour 2023 :
 - **31 354 108 €** concernant les dépenses de personnel (sans variation) ;
 - **42 062 915 €** concernant les dépenses de fonctionnement (+ **2 102 546 €**) ;
 - **17 511 285 €** concernant les dépenses d'investissement (+ **2 673 973 €**).
- **114 531 320 €** de crédits de paiement (CP) soit un écart de **6 073 393 €** entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial :
 - **31 354 108 €** concernant les dépenses de personnel (sans variation) ;
 - **51 073 106 €** concernant les dépenses de fonctionnement (+ **1 732 575 €**) ;
 - **32 104 106 €** concernant les dépenses d'investissement (+ **4 340 818 €**).
- **95 715 099 €** de recettes budgétaires prévisionnelles, dont + **6 309 109 €** entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial ;
- L'exécution prévisionnelle fait état d'un solde budgétaire excédentaire de **18 816 221 €** (soit une amélioration du solde entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial de **235 716 €**).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Article 2 :

Adopte les prévisions comptables modifiées suivantes :

Tableau 4 et 6 de la liasse budgétaire :

- - 8 509 138 € de variation de la trésorerie (soit un écart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial de + 235 716 €) ;
- -787 118 € de résultat patrimonial (contre + 1 068 684 € prévu au budget initial pour 2023) ;
- 837 254 € d'insuffisance d'autofinancement (-2 462 213 €) ;
- - 6 400 388 € de variation de fonds de roulement (+ 663 019 €).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération, ainsi que la note de l'ordonnateur relative au budget rectificatif n°1 pour 2023.

Article 3 :

Décide que la présente délibération entrera en vigueur à compter de la publication de la délibération du conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) relative à son budget rectificatif n°1 pour 2023.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 4 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 19.

Résultat : **délibération adoptée.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND

Budget rectificatif n°1

Exercice 2023

Documents présentés pour vote du conseil d'administration :

- ▶ **Note de présentation de l'ordonnateur** ;
- ▶ **Tableau 1** (de la liasse budgétaire) : autorisations d'emplois ;
- ▶ **Tableau 2** (de la liasse budgétaire) : autorisations budgétaires ;
- ▶ **Tableau 4** (de la liasse budgétaire) : équilibre financier ;
- ▶ **Tableau 6** (de la liasse budgétaire) : situation patrimoniale – tableau agrégé



NOTE DE PRESENTATION DE L'ORDONNATEUR

Budget rectificatif N°1-2023

Le présent budget rectificatif est destiné à actualiser les trajectoires d'atterrissage budgétaire et comptable arrêtées à l'occasion du vote du budget initial 2023, deux facteurs étant pris en compte :

- ▶ **Les ajustements budgétaires liés au compte financier 2022** : Certaines enveloppes budgétaires, à l'instar des opérations pluriannuelles fléchées (investissements, CVEC...), ont vocation à être augmentées ou diminuées au regard des états d'exécution/réalisation constatés à la clôture de l'exercice N-1 (compte financier 2022). Cela se traduit notamment, sur l'exercice 2023, par des reports de crédits de paiement ou par des reprogrammations d'autorisation d'engagement (AE) ou de recettes budgétaires ;
- ▶ **Les nouvelles variables budgétaires constatées sur le 1^{er} trimestre 2023** : Il s'agit ici de prendre en compte l'impact des nouvelles variables budgétaires non intégrées à la construction budgétaire initiale (notification de moyens complémentaires, ouverture / fermeture de structures...).

Ces 2 facteurs impactent directement le niveau des agrégats comptables et budgétaires, justifiant de ce fait le vote d'un budget rectificatif n°1.

1. Présentation des variations impactant le cycle d'exploitation budgétaire (cf. tableau 2 de la liasse budgétaire) :

Les recettes supplémentaires, dont une SCSP de **3,1 M€** - sous réserve de l'adoption par le CA du Cnous du 14 mars prochain de son BR1 -, rapportées à l'augmentation des dépenses de 1,7 M€ amélioreront le financement du cycle d'exploitation budgétaire de **2 M€**.

A. Sur le volet « dépenses d'exploitation » :

Le budget rectificatif n'apporte pas de modification à l'enveloppe de dépenses de personnel, ni aux prévisions de consommation d'ETPT associées (cf. tableau I de la liasse budgétaire).

Il intègre en revanche une hausse de **2,1 M€ d'autorisations d'engagement (AE)** et **1,7 M€ de crédits de paiement (CP)**, ces variations s'expliquant principalement par des ouvertures de crédits au titre de :

- ▶ l'intégration du budget 2023 de l'internat de la réussite de Marly-Le-Roi (+ 977 K€ - AE / + 806 K€ - CP), pour lequel le CROUS assure la gestion financière¹ ;
- ▶ la prise en charges de nouvelles charges locatives liées à des régularisations de paiement de taxes foncières, couvrant la période 2019-2021, pour le compte des résidences Le Square et les Linandes extension – Cergy (+ 388 K€ - CP) ;
- ▶ l'intégration de compléments d'engagements nécessaires au paiement des loyers de 4 résidences sur l'exercice 2023 (résidences Les Linandes-Extension, Les Châteaux, Louise Bourgeois et Marguerite Yourcenar) - (+ 732 K€ - AE) ;
- ▶ les mises en exploitation prévisionnelles de 3 nouvelles résidences à compter de la rentrée 2023 (résidences Les Linandes-Mauves – 142 places, Flora Tristan – 86 places et les Ecuries Malaquais – 60 places) - (+ 192 K€ - AE/CP) ;
- ▶ des reports d'AE et de CP au titre de dispositifs pluriannuels sur crédits fléchés – CVEC, accessibilité... (+ 34 K€ - AE / + 203 K€ - CP).

¹ Chaque année, le budget de l'internat est intégré au premier budget rectificatif de l'exercice, ceci à l'appui de la signature, au cours du 1^{er} trimestre de l'année considérée, des conventions de gestion et de financement annuelles (rectorat de Versailles, Conseil départemental des Yvelines notamment). Cette ouverture de crédits s'accompagne, à due concurrence, des inscriptions de recettes budgétaires liées aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires.

B. Sur le volet « recettes budgétaires globalisées » :

Le budget rectificatif intègre une hausse de **3,7 M€** des recettes budgétaires globalisées de l'établissement, cette dernière s'expliquant par :

- ▶ un complément de financement, via subvention pour charges de service public (SCSP), de **3,1 M€** (portant le niveau de SCSP de l'établissement à **26,7 M€** sur l'exercice 2023) ;
- ▶ l'inscription des subventions de financement du Rectorat de Versailles et du Conseil départemental des Yvelines au titre du financement de l'internat de la réussite de Marly-Le-Roi précité (**+ 691 K€**) ;
- ▶ l'intégration d'un financement complémentaire de **+ 165 K€** au titre de la convention de financement participatif du Guichet Unique Paris-Saclay (mise en œuvre en 2023).

A noter, le budget rectificatif intègre une légère baisse des recettes d'exploitation de l'activité hébergement (- 157 K€), ceci malgré l'inscription de + 362 K€ de redevances nouvelles au titre des ouvertures de résidences précitées en raison des pertes d'exploitations liées aux fermetures de logements pour indisponibilités de longue durée et à la mesure de compensation (estimée à 97,5 k€) mise en œuvre pour les résidents contraints à déménager de la résidence la Pacaterie.

2. Présentation des variations impactant le cycle d'investissement budgétaire

(cf. tableau 2 de la liasse budgétaire) :

Le solde des variations impactant le cycle d'investissement (recettes fléchées d'investissement VS dépenses d'investissement) est **déficitaire (- 1,8 M€)**.

A. Sur le volet « dépenses d'investissement » :

Dans la continuité du compte financier 2022, qui mettait en exergue une sous consommation des crédits de paiement (CP), à fin d'exercice, de plus de 2,8 M€ sur les opérations d'investissement financées sur recettes fléchées, le présent budget rectificatif intègre les reports d'AE et de CP concernés et ajuste les niveaux d'ouverture inscrits au budget initial au regard des états d'exécution (AE/CP) constatés au 31/12/2022.

Il inscrit en outre **+2,7 M€** de moyens nouveaux octroyés sur crédits de contractualisation CNOUS, sous réserve de l'adoption par le CA du Cnous du 14 mars prochain de son BR1, au titre de compléments de financement. Financés en partie par des redéploiements (110k€ sont notamment économisés sur le chantier Flora Tristan à Evry), ces crédits permettraient :

- de lancer les études permettant la réhabilitation de la résidence la Pacaterie (200k€),
- de compléter le financement des opérations de construction/réhabilitation des résidences du 71 avenue de Saint-Cloud (+900 k€) / les Linandes-Mauves (+406k€) / les Ecuries Malaquais (+440 k€)
- de limiter le recours à l'emprunt pour l'aile C – Orsay **de près de 1M€**.

Ce budget rectificatif intègre les variations de dépenses d'investissement suivantes : **+ 2,7 M€** (AE) / **+ 4,3** (CP). Le tableau infra vous présente les variations détaillées.

Tableau des variations sur dépenses d'investissement (BR n°1 2023)		Montant AE	Montant CP
Ajustement AE - emprunt - opération Flora Tristan	-	341 €	
Ajustement AE - emprunt - opération Les Ecuries Malaquais	-	243 €	
Ajustement AE & Report CP - crédits CNOUS - contractualisation - opération Flora Tristan	-	32 €	17 570 €
Ajustement AE/CP - crédits ANRU - opération Villebon Charpak	-	7 €	1 €
Ajustement CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération Restaurant le Parc	-		78 192 €
Ajustement CP - crédits CPER Etat - opération Restaurant le Parc	-		38 904 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Ajustement AE/CP - crédits CNOUS - contractualisation - opération Les Landes-Mauves		302 888 €	315 165 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Ajustements AE & Report CP - opération 71 Avenue de Saint Cloud		899 869 €	822 933 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Report AE + nouveaux crédits CNOUS - contractualisation - opération Réhabilitation aile C		1 016 404 €	382 562 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Report CP - crédits CNOUS - contractualisation - opération Les Ecuries Malaquais		440 000 €	538 115 €
Notification - délibération institut Villebon Charpak - opération Villebon Charpak		60 000 €	
Nouveaux crédits CNOUS - contractualisation - opération Réhabilitation La Pacaterie		200 000 €	200 000 €
Report AE - crédits CNOUS Contractualisation - opération Mobilier résidence Bois-Guillaume		22 429 €	
Report AE / CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération mobilier Restaurant Biopharmarchimie		734 €	220 295 €
Report AE / CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération mobilier Restaurant l'Expérimental		374 €	127 753 €
Report AE / CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération modernisation de la restauration		1 179 €	12 191 €
Report AE et ajustement CP - emprunt - opération Les Landes-Mauves		42 395 €	17 899 €
Report AE/CP - crédits CNOUS - contractualisation - opération Villebon Charpak		242 €	16 127 €
Report AE/CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération Réhabilitation résidence Vieux-Pozzo		130 477 €	146 004 €
Report AE/CP - crédits du conseil départemental - opération Les Ecuries Malaquais		38 147 €	854 720 €
Report AE/CP - crédits subvention Région - opération Flora Tristan		19 511 €	154 418 €
Report AE/CP - crédits subvention région - opération Restaurant le Parc		318 €	57 200 €
Report AE/CP - crédits subvention région - opération Restaurant les Etats-Unis		20 €	4 356 €
Report CP - crédits CNOUS - contractualisation - opération Restaurant les Etats-Unis			22 €
Report CP - crédits CNOUS Contractualisation - opération CLOUS Paris Saclay			43 597 €
Report CP - crédits CPER Etat - opération Restaurant les Etats-Unis			17 019 €
Report CP - crédits Plan de relance - opération Flora Tristan			1 022 594 €
Report CP - crédits Plan de relance - opération Les Landes-Mauves			16 990 €
Reprogrammation AE/CP - CPER Etat - opération Réhabilitation résidence Vieux-Pozzo		500 000 €	500 000 €
Total variation - BR n°1 2023		2 673 973 €	4 348 818 €

B. Sur le volet « recettes fléchées d'investissement » :

Les reports de CP sur les dépenses d'investissement, tels que susmentionnés, et les moyens nouveaux précités amènent de facto à un ajustement à la hausse des recettes budgétaires en budget rectificatif.

Ce budget rectificatif intègre les variations de recettes fléchées d'investissement suivantes : **+ 2,5 M€**. Le tableau infra vous présente les variations détaillées.

Tableau des variations sur recettes fléchées d'investissement (BR n°1 2023)		Montant
Notification - délibération institut Villebon Charpak - opération Villebon Charpak		60 000 €
Ajustement Recettes - crédits CNOUS Contractualisation - opération mobilier Restaurant l'Expérimental	-	10 822 €
Ajustement des recettes suite à reports de CP - opération Flora Tristan	-	89 857 €
Ajustement recettes - crédits CNOUS Contractualisation - opération CLOUS Paris Saclay	-	43 597 €
Ajustement Recettes - crédits CNOUS Contractualisation - opération mobilier Restaurant Biopharmarchimie	-	37 171 €
Ajustement Recettes - crédits CNOUS Contractualisation - opération remplacement unité traitement d'air - Nanterre	-	1 467 €
Ajustement recettes - crédits CNOUS Contractualisation - opération Restaurant le Parc	-	188 805 €
Ajustement recettes - opération Restaurant les Etats-Unis	-	16 817 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Reprogrammation recettes suite à reports de CP - opération 71 Avenue de Saint Cloud		753 780 €
Crédits nouveaux contractualisation CNOUS 2023 + Reprogrammation recettes suite à reports de CP - opération Les Ecuries Malaquais		636 282 €
Recettes sur nouveaux crédits CNOUS - contractualisation - opération Réhabilitation La Pacaterie		160 000 €
Recettes sur nouveaux crédits CNOUS - contractualisation - opération Réhabilitation aile C		382 562 €
Reprogrammation recettes suite à reports de CP - opération Les Ecuries Malaquais		1 350 132 €
Reprogrammation recettes suite à reports de CP - opération Villebon Charpak		210 €
Reprogrammation Recettes - CPER Etat - opération Réhabilitation résidence Vieux-Pozzo	-	500 000 €
Total variation - BR n°1 2023		2 541 624 €

3. Présentation du solde budgétaire et de la variation de trésorerie

(cf. tableaux 2 et 4 de la liasse budgétaire) :

Les variations inscrites au présent budget rectificatif n'ont que peu d'impact sur la situation du solde budgétaire (différence entre les encaissements et décaissements liés aux opérations budgétaires) qui reste fortement dégradé de manière conjoncturelle : - 18,8 M€ en BR n°1 contre - 19 M€ au BI 2023, soit une amélioration de + 235 K€.

Le gain lié à l'amélioration du solde budgétaire du cycle d'exploitation (+ 2 M€) est en partie neutralisé par la dégradation du solde budgétaire sur le cycle d'investissement (- 1,8 M€).

In fine, la forte dégradation du solde budgétaire observée s'explique, par une position de trésorerie conjoncturellement déficitaire sur les opérations financées via recettes fléchées (cf. tableau 8 de la liasse budgétaire), soit – 14,4 M€, cette dernière étant consécutive :

- au décalage entre les recettes fléchées perçues et les dépenses effectivement réalisées en 2022 pour près de 4 M€ en positif qui impacte négativement à même hauteur le cycle 2023 ;
- au recours à l'emprunt en 2023 pour plus de 10,3 M€² concomitant à la mise en service des résidences financées par ces emprunts.

Après prise en compte des opérations non budgétaires et des prévisions de versements de ligne d'emprunt sur l'exercice 2023, **le niveau d'atterrissage de la trésorerie au 31/12/2023 devrait être de 22,4 M€,** soit une variation négative de 8,5 M€ sur l'exercice.

4. Présentation de l'évolution des agrégats comptables

(cf. tableau 6 de la liasse budgétaire) :

Les différentes variations précitées, à l'exception de certaines ouvertures de crédits de paiement³, participent à la forte amélioration des agrégats en comptabilité générale :

Evolution des agrégats - infra annuel	III 2023	III 2022 (n°1)
Résultat comptable	- 4 661 244 €	- 787 118 €
Capacité / Insuffisance d'autofinancement	- 3 299 477 €	- 837 264 €
Prélèvement/abondement sur fonds de roulement	- 7 063 407 €	- 6 400 388 €

Le **résultat comptable déficitaire, - 787 K€, est en très nette amélioration (+ 3,8 M€)** par rapport à la prévision initiale, ceci grâce aux impacts cumulés :

- ▶ des variations inscrites au présent budget sur le solde budgétaire du cycle d'exploitation – hors investissement et recettes fléchées (**+ 2,5 M€** après neutralisation des crédits de paiement ouverts au titre des CAPAC et autres provisions³) ;
- ▶ d'une **reprise sur provision de 1,3 M€** au titre des provisions pour gros entretien (PGE) constituées sur les exercices antérieurs et non intégrée au budget initial.

Cette amélioration du résultat comptable, à l'exception de la reprise sur provision précitée, impacte directement le niveau d'insuffisance d'autofinancement observé qui s'élève à **- 837 K€ (soit une évolution positive de + 2,5 M€)**.

Malgré ces améliorations, l'insuffisance d'autofinancement précitée caractérise une situation où le besoin de financement du cycle d'exploitation de l'établissement n'est pas entièrement couvert, contraignant ce dernier à ponctionner son fonds de roulement pour financer une partie de ses charges courantes.

Le niveau prévisionnel de variation du fonds de roulement sur l'exercice s'établit à **- 6,4 M€** (contre – 7,1 M€ initialement), soit un **niveau de 4,9 M€** au 31/12/2023.

² L'encaissement d'une ligne d'emprunt ne constitue pas une opération budgétaire au sens de la réglementation GBCP. Cette opération ne donne pas lieu à enregistrement d'une recette budgétaire au sein du tableau 2. Pour autant, les dépenses que l'emprunt doit couvrir viennent consommer des crédits de paiement du tableau 2. Le recours à l'emprunt, pour financer une opération d'investissement, vient mécaniquement dégrader le solde budgétaire à hauteur du capital emprunté.

³ 497 K€ de crédits de paiement (CP) ouverts au sein de ce budget rectificatif ont vocation à couvrir le paiement de charges déjà enregistrées sur l'exercice comptable 2022. Il s'agit en l'espèce de charges à payer à comptabiliser (CAPAC), pour près de 427 K€, et de provision pour 70 K€. Les ouvertures de CP concernées n'impactent pas en tout ou partie les agrégats comptables de l'exercice 2023.

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	734,52	26	760,52

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 778

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	734,52	29 543 657 €	26	245 134 €	760,52	31 354 108 €
1 - TITULAIRES	208,4	11 820 470 €			208,4	11 820 470 €
* Titulaires Etat	208,40	11 820 470 €			208,4	11 820 470 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0	- €			0	- €
2 - CONTRACTUELS	526,12	17 723 187 €	26	245 134 €	552,12	17 968 320 €
* Contractuels de droit public	526,12	17 723 187 €	0	- €	526,12	17 723 187 €
o CDI	298,50	10 896 215 €			298,5	10 896 215 €
o CDD	227,62	6 826 972 €	0	- €	227,62	6 826 972 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	- €	0	- €	0	- €
* Contractuels de droit privé	0	- €	26	245 134 €	26	245 134 €
o CDI	0	- €			0	- €
o CDD	0	- €	26,00	245 134 €	0	245 134 €
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	- €
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 565 318 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

BUDGET RECTIFICATIF N°1- EXERCICE 2023 - CROUS VERSAILLES
TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	DEPENSES							
	Montants Compte financier 2022		Montants Budget initial 2023		Montants Budget rectificatif n°1-2023		Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 386 663 €	29 386 663 €	31 354 108 €	31 354 108 €	31 354 108 €	31 354 108 €	- €	- €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	3 587 965 €	3 587 965 €	3 816 883 €	3 816 883 €	3 816 883 €	3 816 883 €	- €	- €
Fonctionnement	38 390 671 €	43 222 573 €	39 960 369 €	49 340 531 €	42 062 915 €	51 073 106 €	2 102 546 €	1 732 575 €
Denrées alimentaires	6 874 686 €	6 919 233 €	7 477 114 €	7 477 114 €	7 477 114 €	7 477 114 €	- €	- €
Loyers et charges versées	9 835 515 €	13 908 499 €	2 970 989 €	15 996 424 €	3 703 506 €	16 483 310 €	732 518 €	486 886 €
Viabilisation	6 709 493 €	7 277 944 €	9 294 843 €	9 749 799 €	9 908 135 €	10 363 091 €	613 292 €	613 292 €
Entretien - Equipement	8 294 202 €	8 110 543 €	13 322 974 €	9 579 214 €	13 795 075 €	9 831 266 €	472 102 €	252 053 €
Frais généraux	6 547 153 €	6 825 014 €	6 659 250 €	6 302 780 €	6 943 885 €	6 683 125 €	284 634 €	380 344 €
Participations financières	129 622 €	181 340 €	235 200 €	235 200 €	235 200 €	235 200 €		
Intervention	- €	- €						
Investissement	17 751 934 €	13 059 958 €	14 837 312 €	27 763 288 €	17 511 285 €	32 104 106 €	2 673 973 €	4 340 818 €
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	85 529 268 €	85 669 193 €	86 151 790 €	108 457 927 €	90 928 309 €	114 531 320 €	4 776 518 €	6 073 393 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	4 238 104 €							

	RECETTES				
	Montants Compte financier 2022	Montants Budget initial 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023	
	75 380 368 €	75 713 715 €	79 481 200 €	+ 3 767 485 €	Recettes globalisées
24 208 307 €	23 662 662 €	26 730 801 €	+ 3 068 139 €	Subvention pour charges de service public	
792 604 €		655 000 €	+ 655 000 €	Autres financements de l'Etat	
1 774 181 €	1 601 284 €	1 601 284 €	- €	Fiscalité affectée	
31 780 €	338 072 €	540 355 €	+ 202 283 €	Autres financements publics	
48 573 495 €	50 111 697 €	49 953 760 €	- 157 937 €	Recettes propres	
14 526 930 €	13 692 275 €	16 233 899 €	+ 2 541 624 €	Recettes fléchées*	
12 054 740 €	9 917 407 €	12 399 031 €	+ 2 481 624 €	Financements de l'Etat fléchés	
2 472 190 €	3 774 868 €	3 834 868 €	+ 60 000 €	Autres financements publics fléchés	
				Recettes propres fléchées	
			- €		
			- €		
			- €		
89 907 298 €	89 405 990 €	95 715 099 €	+ 6 309 109 €	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	- 19 051 937 €		- 18 816 221 € + 235 716 €		

Étiquettes de l'ign Somme de Variator Somme de Variation Somme de Variations Recettes

BUDGET RECTIFICATIF N°1- EXERCICE 2023 - CROUS VERSAILLES

TABLEAU 4

Equilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Montants Compte financier 2022	Montants Budget initial 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023		Montants Compte financier 2022	Montants Budget initial 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		19 051 937 €	18 816 221 €	- 235 716 €		4 238 104 €			- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>				- €					- €	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>				- €					- €	<i>dont Budget Annexe</i>
Décaissement - dépôts et cautionnements (hébergement)	1 264 320 €	1 200 000 €	1 200 000 €	- €		1 336 179 €	1 200 000 €	1 200 000 €	- €	Encaissement - dépôts et cautionnements (hébergement)
Remboursement d'emprunt (capital)	- €	- €	- €	- €		- €	10 307 083 €	10 307 083 €	- €	Encaissement lignes d'emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	18 246 587 €	20 970 625 €	20 970 625 €	- €		22 131 398 €	20 970 625 €	20 970 625 €	- €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 396 259 €	- €	1 574 159 €	1 574 159 €		3 902 300 €	- €	1 574 159 €	1 574 159 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	22 907 165 €	41 222 562 €	42 561 005 €	1 338 443 €		31 607 981 €	32 477 708 €	34 051 867 €	1 574 159 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	8 700 816 €			- €			8 744 854 €	8 509 138 €	- 235 716 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>2 610 547 €</i>			<i>- €</i>			<i>12 130 644</i>	<i>14 426 490 €</i>	<i>2 295 846 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>6 090 268 €</i>	<i>3 385 790</i>	<i>5 917 352</i>	<i>2 531 562 €</i>					<i>- €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
				- €					- €	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	31 607 981 €	41 222 562 €	42 561 005 €	1 338 443 €			41 222 562 €	42 561 005 €	1 338 443 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

BUDGET RECTIFICATIF N°1- EXERCICE 2023 - CROUS VERSAILLES

TABLEAU 6

Situation patrimoniale

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023	PRODUITS	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023
Personnel	28 431 104 €	30 643 830 €	30 643 830 €	- €	Subventions de l'Etat	25 067 145 €	23 662 662 €	26 730 801 €	+ 3 068 139 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	3 587 965 €	3 816 883 €	3 816 883 €	- €	Fiscalité affectée	1 774 326 €	1 601 284 €	1 601 284 €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 070 818 €	55 996 718 €	57 301 991 €	+ 1 305 272 €	Autres subventions			655 000 €	+ 655 000 €
Intervention (le cas échéant)	218 244 €			- €	Autres produits	56 947 380 €	56 715 359 €	58 171 618 €	+ 1 456 259 €
TOTAL DES CHARGES (1)	82 720 166 €	86 640 549 €	87 945 821 €	+ 1 305 272 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	83 788 850 €	81 979 305 €	87 158 703 €	+ 5 179 398 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 068 684 €				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		4 661 244 €	787 118 €	- 3 874 126 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	83 788 850	86 640 549	87 945 821		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	83 788 850	86 640 549	87 945 821	

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 068 684 €	- 4 661 244 €	- 787 118 €	+ 3 874 126 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 244 807 €	7 521 767 €	7 521 767 €	- €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			- 1 411 913 €	- 1 411 913 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 001 549 €			- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 3 259 995 €			- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- 6 614 115 €	- 6 160 000 €	- 6 160 000 €	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	440 930 €	- 3 299 477 €	- 837 264 €	+ 2 462 213 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023	RESSOURCES	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023
Insuffisance d'autofinancement		3 299 477 €	837 264 €	- 2 462 213 €	Capacité d'autofinancement	440 930 €			- €
Investissements	12 974 221 €	27 763 288 €	32 104 106 €	+ 4 340 818 €	Financement de l'actif par l'Etat	8 218 331 €	9 917 407 €	12 399 031 €	+ 2 481 624 €
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 902 823 €	3 774 868 €	3 834 868 €	+ 60 000 €
					Autres ressources (produits de cession d'éléments d'actifs...)	3 260 363 €			- €
Remboursement des dépôts et cautionnement - hébergement	1 264 320 €	1 200 000 €	1 200 000 €	- €	Encaissements lignes d'emprunt + dépôts et cautionnement - hébergement	1 329 405 €	11 507 083 €	11 507 083 €	- €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 238 541 €	32 262 765 €	34 141 370 €	+ 1 878 605 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 151 852 €	25 199 358 €	27 740 982 €	+ 2 541 624 €

Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	913 311		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)		7 063 407	6 400 388 €
--	---------	--	--	--	-----------	-------------

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif n°1-2023	Ecart entre le budget initial 2023 et le budget rectificatif n°1-2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	913 311 €	- 7 063 407 €	- 6 400 388 €	+ 663 019 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 7 787 504 €	1 681 447 €	2 108 750 €	+ 427 303 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	8 700 816 €	- 8 744 854 €	- 8 509 138 €	+ 235 716 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	11 340 703	4 277 296	4 940 315 €	+ 663 019 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-19 577 359	-9 877 205	- 17 468 609 €	- 7 591 404 €
Niveau final de la TRESORERIE	30 918 062 €	14 154 500 €	22 408 923 €	+ 8 254 423 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



DÉLIBÉRATION

Portant approbation d'une mesure compensatoire pour le relogement des anciens résidents de « La Pacaterie »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** l'article 3 des décisions unilatérales d'admission en résidence universitaire,
- Considérant** l'état de dégradation de certaines chambres touchées par des infiltrations d'humidité de la résidence universitaire « La Pacaterie », située à Orsay,
- Considérant** d'une part, la nécessité de reloger les étudiants concernés et, d'autre part, l'absence de logements offrant des conditions de confort et de redevance comparables à proximité de leur lieu d'études,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve la prise en charge par le Crous jusqu'à la fin de leur bail en août 2023, à titre compensatoire et au bénéfice des anciens résidents de la résidence universitaire « La Pacaterie » relogés à la demande de l'administration, de la différence entre la redevance mensuelle de leur nouveau logement et la somme de 158 euros, déduction préalablement faite des aides aux logement.

Autorise la directrice générale du Crous à engager avec les Crous de Paris et de Créteil, la mise en œuvre d'une mesure compensatoire équivalente pour les étudiants relogés à Paris ou Créteil jusqu'à la fin de leur bail en août 2023.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 23.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique
Île-de-France

Bénédicte DURAND

DÉLIBÉRATION

Portant autorisation de recours à l'emprunt pour le projet de réhabilitation et transformation en résidence de l'aile D du bâtiment universitaire 470 à ORSAY

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** le code l'éducation et notamment son article R. 822-16 et R. 822-21,
- Vu** la circulaire MESRI-MEFR du 3 novembre 2020 relative aux modalités de présentation et d'examen des dossiers de recours à l'emprunt par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous),
- Vu** la note commune du CBCM du MESRI et de la présidente du Crous du 9 juin 2021, réf. 062b CNOUS / 202105201, précisant la procédure décrite par la circulaire du 3 novembre 2020 susvisée,
- Vu** la délibération du conseil d'administration du Crous de Versailles du 5 juillet 2021 autorisant la directrice générale du Crous de Versailles à entreprendre les démarches préalables au recours à l'emprunt pour le projet de réhabilitation et transformation en résidence universitaire de l'aile D du bâtiment universitaire 470 à ORSAY,
- Vu** le courrier du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France du 5 octobre 2021 relatif à l'expertise économique et financière du recours à l'emprunt au titre de cinq projets de construction et réhabilitation de logements étudiants,
- Vu** le courrier de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) du 17 novembre 2021,
- Vu** le courrier du recteur de région académique d'Île-de-France du 20 décembre 2021 relatif au recours à l'emprunt au titre de cinq projets de construction et réhabilitation de logements étudiants,
- Vu** l'avis positif de l'architecte des bâtiments de France du 21 juillet 2022,
- Vu** la lettre d'offre de la Banque des territoires du 22 février 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la directrice générale du Crous à conclure auprès de la Banque des territoires un contrat de prêt pour la réhabilitation et transformation en résidence universitaire de l'aile D du bâtiment universitaire 470 à ORSAY (Essonne), pour un montant de financement de trois millions cent-soixante-huit mille soixante-et-onze euros et quarante-six centimes (3 168 071,46 €) et aux conditions figurant ci-après.

OFFRE CDC

Caractéristiques	PLS
Enveloppe	PLSDD 2023
Montant	3 168 071,46 €
Commission d'instruction	1 900 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	4,11%
TEG	4,11%
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	16 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11%
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 1,11 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%
Périodicité	Livret A + 1,11 %
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 23.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique
Île-de-France

Bénédicte DURAND



Délibération CA-20230310-6 – Annexe 1

Tarifs de la résidence universitaire Le Bois Guillaume (ÉVRY-COURCOURONNES)

N° logt	étage	Type	Surface habitable (m ²)	LOYER	FORFAIT DE CHARGES	Prestations annexes obligatoires	REDEVANCE
101	R+1	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
102	R+1	T1 bis	25,9	363,90 €	118,77 €	26,00 €	508,67 €
103	R+1	T1	20,5	203,77 €	118,77 €	26,00 €	348,54 €
104	R+1	T1	20,7	205,76 €	118,77 €	26,00 €	350,53 €
105	R+1	T1	20,5	203,77 €	118,77 €	26,00 €	348,54 €
106	R+1	T1	20,7	205,76 €	118,77 €	26,00 €	350,53 €
107	R+1	T1	21,4	212,72 €	118,77 €	26,00 €	357,49 €
108	R+1	T1	21,3	211,72 €	118,77 €	26,00 €	356,49 €
109	R+1	T1 bis	26,5	372,33 €	118,77 €	26,00 €	517,10 €
110	R+1	T1 bis	26,6	373,73 €	118,77 €	26,00 €	518,50 €
111	R+1	T1 bis	27,4	384,97 €	118,77 €	26,00 €	529,74 €
112	R+1	T1 bis	27,1	380,76 €	118,77 €	26,00 €	525,53 €
113	R+1	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
114	R+1	T1	20	198,80 €	118,77 €	26,00 €	343,57 €
116	R+1	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
201	R+2	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
202	R+2	T1 bis	26,1	366,71 €	118,77 €	26,00 €	511,48 €
203	R+2	T1	20,5	203,77 €	118,77 €	26,00 €	348,54 €
204	R+2	T1	20,6	204,76 €	118,77 €	26,00 €	349,53 €
205	R+2	T1	20,6	204,76 €	118,77 €	26,00 €	349,53 €
206	R+2	T1	20,6	204,76 €	118,77 €	26,00 €	349,53 €
207	R+2	T1	21,4	212,72 €	118,77 €	26,00 €	357,49 €
208	R+2	T1	21,2	210,73 €	118,77 €	26,00 €	355,50 €
209	R+2	T1 duplex	32,7	459,44 €	118,77 €	26,00 €	604,21 €
210	R+2	T1 duplex	33	463,65 €	118,77 €	26,00 €	608,42 €
211	R+2	T1 duplex	31,6	443,98 €	118,77 €	26,00 €	588,75 €
212	R+2	T1 duplex	31,7	445,39 €	118,77 €	26,00 €	590,16 €
213	R+2	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
214	R+2	T1	19,9	197,81 €	118,77 €	26,00 €	342,58 €
216	R+2	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
1	RdC	T1 bis	25,6	254,46 €	118,77 €	26,00 €	399,23 €
3	RdC	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
4	RdC	T1 bis	26	365,30 €	118,77 €	26,00 €	510,07 €
5	RdC	T1	20,5	203,77 €	118,77 €	26,00 €	348,54 €
6	RdC	T1	20,6	204,76 €	118,77 €	26,00 €	349,53 €
7	RdC	T1	20,5	203,77 €	118,77 €	26,00 €	348,54 €
8	RdC	T1	20,6	204,76 €	118,77 €	26,00 €	349,53 €
9	RdC	T1	21,4	212,72 €	118,77 €	26,00 €	357,49 €
10	RdC	T1	21,3	211,72 €	118,77 €	26,00 €	356,49 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



11	RdC	T1 bis	25,7	361,09 €	118,77 €	26,00 €	505,86 €
12	RdC	T1 bis	25,7	361,09 €	118,77 €	26,00 €	505,86 €

Délibération CA-20230310-6- Annexe 2

Tarifs de la résidence universitaire Flora Tristan (ÉVRY-COURCOURONNES)

N° logt	étage	Type	Surface habitable (m ²)	LOYER	FORFAIT DE CHARGES	Prestations annexes obligatoires	REDEVANCE
1	rdc	T1	30	438,65 €	115,35 €	26,00 €	580,00 €
2	rdc	T1	30	438,65 €	115,35 €	26,00 €	580,00 €
3	rdc	T1	30	438,65 €	115,35 €	26,00 €	580,00 €
4	rdc	T1	30	438,65 €	115,35 €	26,00 €	580,00 €
5	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
6	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
7	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
8	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
9	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
10	rdc	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
101	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
102	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
103	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
104	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
105	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
106	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
107	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
108	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
109	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
110	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
111	R+1	T1	25	372,27 €	115,35 €	26,00 €	513,62 €
112	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
113	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
114	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
115	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
116	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
117	R+1	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
201	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
202	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
203	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
204	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
205	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
206	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
207	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
208	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
209	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
210	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
211	R+2	T1	25	372,27 €	115,35 €	26,00 €	513,62 €
212	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €

213	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
214	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
215	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
216	R+2	T1	17	253,14 €	115,35 €	26,00 €	394,49 €
217	R+2	T1	16	238,25 €	115,35 €	26,00 €	379,60 €
218	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
219	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
220	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
221	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
222	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
223	R+2	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
301	R+3	T1	13	193,58 €	115,35 €	26,00 €	334,93 €
302	R+3	T1	13	193,58 €	115,35 €	26,00 €	334,93 €
303	R+3	T1	13	193,58 €	115,35 €	26,00 €	334,93 €
304	R+3	T1	13	193,58 €	115,35 €	26,00 €	334,93 €
305	R+3	T1	25	372,27 €	115,35 €	26,00 €	513,62 €
306	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
307	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
308	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
309	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
310	R+3	T1	23	342,48 €	115,35 €	26,00 €	483,83 €
311	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
312	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
313	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
314	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
315	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
316	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
317	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
318	R+3	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
401	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
402	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
403	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
404	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
405	R+4	T1	25	372,27 €	115,35 €	26,00 €	513,62 €
406	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
407	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
408	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
409	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
410	R+4	T1	24	357,38 €	115,35 €	26,00 €	498,73 €
411	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
412	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
413	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
414	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
415	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



416	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
417	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €
418	R+4	T1	14	208,47 €	115,35 €	26,00 €	349,82 €

Délibération CA-20230310-6 – Annexe 3

Tarifs de la résidence universitaire Les Écuries Malaquais (SAINT-CLOUD)

N° logt	étage	Type	Surface habitable (m ²)	LOYER	FORFAIT DE CHARGES	Prestations annexes obligatoires	REDEVANCE	
A01	RDC	Duplex partagé	43,62	320,15 €	56,85 €	13,00 €	390 €	Occupant 1
A01	RDC	Duplex partagé	43,62	320,15 €	56,85 €	13,00 €	390 €	Occupant 2
A02	RDC	Duplex	28,37	509,30 €	113,71 €	26,00 €	649,01 €	
A03	RDC	Duplex	26,88	482,55 €	113,71 €	26,00 €	622,26 €	
A04	RDC	Duplex	26,91	483,09 €	113,71 €	26,00 €	622,80 €	
A05	RDC	Duplex	32,4	569,88 €	113,71 €	26,00 €	709,58 €	
A06	RDC	Duplex	32,69	569,88 €	113,71 €	26,00 €	709,58 €	
A07	RDC	Duplex	32,4	569,88 €	113,71 €	26,00 €	709,58 €	
A08	RDC	Duplex	27,43	492,42 €	113,71 €	26,00 €	632,13 €	
A09	RDC	Studio	17,25	309,67 €	113,71 €	26,00 €	449,38 €	
A10	RDC	Studio	19	341,09 €	113,71 €	26,00 €	480,80 €	
B01	RDC	Studio	15,5	278,26 €	113,71 €	26,00 €	417,97 €	
B02	RDC	Studio PMR	15,67	281,31 €	113,71 €	26,00 €	421,02 €	
B03	RDC	Studio PMR	16,14	289,75 €	113,71 €	26,00 €	429,46 €	
B04	RDC	Studio PMR	16,04	287,95 €	113,71 €	26,00 €	427,66 €	
B05	RDC	Studio	15,36	275,74 €	113,71 €	26,00 €	415,45 €	
C01	RDC	Studio	15,76	282,92 €	113,71 €	26,00 €	422,63 €	
C02	RDC	Studio	15,46	277,54 €	113,71 €	26,00 €	417,25 €	
A101	R+1	Studio partagé	28,78	258,33 €	56,85 €	13,00 €	328,18 €	Occupant 1
A101	R+1	Studio partagé	28,78	258,33 €	56,85 €	13,00 €	328,18 €	Occupant 2
A102	R+1	Studio	18,93	339,83 €	113,71 €	26,00 €	479,54 €	
A103	R+1	Studio	17,81	319,73 €	113,71 €	26,00 €	459,44 €	
A104	R+1	Studio	18,29	328,34 €	113,71 €	26,00 €	468,05 €	
A105	R+1	Studio	18,9	339,29 €	113,71 €	26,00 €	479,00 €	
A106	R+1	Studio	18,89	339,11 €	113,71 €	26,00 €	478,82 €	
A107	R+1	Studio	18,87	338,75 €	113,71 €	26,00 €	478,46 €	
A108	R+1	Studio	17,83	320,08 €	113,71 €	26,00 €	459,79 €	
A109	R+1	Studio	17,73	318,29 €	113,71 €	26,00 €	458,00 €	
A110	R+1	Studio	19,2	344,68 €	113,71 €	26,00 €	484,39 €	
A111	R+1	Studio	19,48	349,70 €	113,71 €	26,00 €	489,41 €	
A112	R+1	Studio	16,86	302,67 €	113,71 €	26,00 €	442,38 €	
B101	R+1	Studio	15,82	284,00 €	113,71 €	26,00 €	423,71 €	
B102	R+1	Studio	14,27	256,18 €	113,71 €	26,00 €	395,89 €	
B103	R+1	Studio	17,33	311,11 €	113,71 €	26,00 €	450,82 €	
B104	R+1	Studio	16,91	303,57 €	113,71 €	26,00 €	443,28 €	
B105	R+1	Studio	12,6	226,20 €	113,71 €	26,00 €	365,91 €	
C101	R+1	Studio	17,01	305,36 €	113,71 €	26,00 €	445,07 €	
C102	R+1	Studio	15,81	283,82 €	113,71 €	26,00 €	423,53 €	
C103	R+1	Studio	14,34	257,43 €	113,71 €	26,00 €	397,14 €	



A201	R+2	Studio partagé	25,9	232,48 €	56,85 €	13,00 €	302,33 €	Occupant 1
A201	R+2	Studio partagé	25,9	232,48 €	56,85 €	13,00 €	302,33 €	Occupant 2
A202	R+2	Studio	20,17	362,09 €	113,71 €	26,00 €	501,80 €	
A203	R+2	Studio	19,04	341,81 €	113,71 €	26,00 €	481,52 €	
A204	R+2	Studio	19,47	349,53 €	113,71 €	26,00 €	489,24 €	
A205	R+2	Studio	19,14	343,60 €	113,71 €	26,00 €	483,31 €	
A206	R+2	Studio	19,42	348,63 €	113,71 €	26,00 €	488,34 €	
A207	R+2	Studio	18,2	326,73 €	113,71 €	26,00 €	466,44 €	
A208	R+2	Studio	17,47	313,62 €	113,71 €	26,00 €	453,33 €	
A209	R+2	Studio	18,2	326,73 €	113,71 €	26,00 €	466,44 €	
A210	R+2	Studio	20,43	366,76 €	113,71 €	26,00 €	506,47 €	
A211	R+2	Studio	20,82	373,76 €	113,71 €	26,00 €	513,47 €	
A212	R+2	Studio	16,89	303,21 €	113,71 €	26,00 €	442,92 €	
B201	R+2	Studio	15,23	273,41 €	113,71 €	26,00 €	413,12 €	
B202	R+2	Studio	14	251,33 €	113,71 €	26,00 €	391,04 €	
B203	R+2	Studio	17,06	306,26 €	113,71 €	26,00 €	445,97 €	
B204	R+2	Studio	16,62	298,36 €	113,71 €	26,00 €	438,07 €	
B205	R+2	Studio	14,38	258,15 €	113,71 €	26,00 €	397,86 €	
B206	R+2	Studio	17,21	308,95 €	113,71 €	26,00 €	448,66 €	
C201	R+2	Studio	17,09	306,80 €	113,71 €	26,00 €	446,51 €	
C202	R+2	Studio	14,82	266,05 €	113,71 €	26,00 €	405,76 €	

Délibération CA-20230310-6 – Annexe 4
Tarifs de la résidence universitaire Les Linandes Mauves (CERGY)

N° logt	étage	Type	Surface habitable (m²)	LOYER	FORFAIT DE CHARGES	Prestations annexes obligatoires	REDEVANCE
1-111	R+1/R+2	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-112	R+1/R+2	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-113	R+1/R+2	T1	18,66	328,78 €	117,00 €	26,00 €	471,78 €
1-114	R+1/R+2	T1	23,21	407,32 €	117,00 €	26,00 €	550,32 €
1-115	R+1/R+2	T1	14,63	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-116	R+1/R+2	T1	14,73	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-117	R+1/R+2	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-118	R+1/R+2	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-121	R+3/R+4	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-122	R+3/R+4	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-123	R+3/R+4	T1	18,66	328,78 €	117,00 €	26,00 €	471,78 €
1-124	R+3/R+4	T1	23,21	407,32 €	117,00 €	26,00 €	550,32 €
1-125	R+3/R+4	T1	14,63	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-126	R+3/R+4	T1	14,73	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-127	R+3/R+4	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-128	R+3/R+4	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-131	R+5/R+6	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-132	R+5/R+6	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-133	R+5/R+6	T1	18,66	328,78 €	117,00 €	26,00 €	471,78 €
1-134	R+5/R+6	T1	23,21	407,32 €	117,00 €	26,00 €	550,32 €
1-135	R+5/R+6	T1	14,63	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-136	R+5/R+6	T1	14,73	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-137	R+5/R+6	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-138	R+5/R+6	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-141	R+7/R+8	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
1-142	R+7/R+8	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-143	R+7/R+8	T1	18,66	328,78 €	117,00 €	26,00 €	471,78 €
1-144	R+7/R+8	T1	23,21	407,32 €	117,00 €	26,00 €	550,32 €
1-145	R+7/R+8	T1	14,63	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-146	R+7/R+8	T1	14,73	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
1-147	R+7/R+8	T1	15,03	264,82 €	117,00 €	26,00 €	407,82 €
1-148	R+7/R+8	T1	14,02	247,02 €	117,00 €	26,00 €	390,02 €
2-111	R+1/R+2	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
2-112	R+1/R+2	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
2-113	R+1/R+2	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
2-114	R+1/R+2	T1	17,51	308,52 €	117,00 €	26,00 €	451,52 €
2-115	R+1/R+2	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
2-116	R+1/R+2	T1	17,39	306,40 €	117,00 €	26,00 €	449,40 €
2-117	R+1/R+2	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €

2-121	R+3/R+4	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
2-122	R+3/R+4	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
2-123	R+3/R+4	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
2-124	R+3/R+4	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
2-125	R+3/R+4	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
2-126	R+3/R+4	T1	17,39	306,40 €	117,00 €	26,00 €	449,40 €
2-127	R+3/R+4	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
2-131	R+5/R+6	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
2-132	R+5/R+7	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
2-133	R+5/R+8	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
2-134	R+5/R+9	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
2-135	R+5/R+10	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
2-136	R+5/R+11	T1	17,39	306,40 €	117,00 €	26,00 €	449,40 €
2-137	R+5/R+12	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
2-141	R+7/R+8	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
2-142	R+7/R+8	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
2-143	R+7/R+8	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
2-144	R+7/R+8	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
2-145	R+7/R+8	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
2-146	R+7/R+8	T1	17,39	306,40 €	117,00 €	26,00 €	449,40 €
2-147	R+7/R+8	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
3-111	R+1/R+2	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
3-112	R+1/R+2	T1	21,84	384,81 €	117,00 €	26,00 €	527,81 €
3-113	R+1/R+2	T1	17,67	311,33 €	117,00 €	26,00 €	454,33 €
3-114	R+1/R+2	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
3-115	R+1/R+2	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
3-116	R+1/R+2	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
3-117	R+1/R+2	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
3-118	R+1/R+2	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
3-121	R+3/R+4	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
3-122	R+3/R+4	T1	21,84	384,81 €	117,00 €	26,00 €	527,81 €
3-123	R+3/R+4	T1	17,67	311,33 €	117,00 €	26,00 €	454,33 €
3-124	R+3/R+4	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
3-125	R+3/R+4	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
3-126	R+3/R+4	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
3-127	R+3/R+4	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
3-128	R+3/R+4	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
3-131	R+5/R+6	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
3-132	R+5/R+6	T1	21,84	384,81 €	117,00 €	26,00 €	527,81 €
3-133	R+5/R+6	T1	17,67	311,33 €	117,00 €	26,00 €	454,33 €
3-134	R+5/R+6	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
3-135	R+5/R+6	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
3-136	R+5/R+6	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
3-137	R+5/R+6	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €



3-138	R+5/R+6	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
3-141	R+7/R+8	T1	15,43	271,87 €	117,00 €	26,00 €	414,87 €
3-142	R+7/R+8	T1	21,84	384,81 €	117,00 €	26,00 €	527,81 €
3-143	R+7/R+8	T1	17,67	311,33 €	117,00 €	26,00 €	454,33 €
3-144	R+7/R+8	T1	18,16	319,97 €	117,00 €	26,00 €	462,97 €
3-145	R+7/R+8	T1	17,49	308,16 €	117,00 €	26,00 €	451,16 €
3-146	R+7/R+8	T1	14,06	247,73 €	117,00 €	26,00 €	390,73 €
3-147	R+7/R+8	T1	15,29	269,40 €	117,00 €	26,00 €	412,40 €
3-148	R+7/R+8	T1	24	408,00 €	117,00 €	26,00 €	551,00 €
9-111	R+2	T1	18,51	326,13 €	117,00 €	26,00 €	469,13 €
9-211	R+2	T1	18,3	322,43 €	117,00 €	26,00 €	465,43 €
9-121	R+3/R+4	T1	17,47	307,81 €	117,00 €	26,00 €	450,81 €
9-122	R+3/R+4	T1	17,09	301,12 €	117,00 €	26,00 €	444,12 €
9-123	R+3/R+4	T1	14,65	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
9-124	R+3/R+4	T1	14,81	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
9-221	R+3/R+4	T1	16,82	296,36 €	117,00 €	26,00 €	439,36 €
9-222	R+3/R+4	T1	17,47	307,81 €	117,00 €	26,00 €	450,81 €
9-223	R+3/R+4	T1	14,81	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
9-224	R+3/R+4	T1	14,45	250,28 €	117,00 €	26,00 €	393,28 €
9-131	R+5	T1	17,47	307,81 €	117,00 €	26,00 €	450,81 €
9-132	R+5	T1	17,09	301,12 €	117,00 €	26,00 €	444,12 €
9-133	R+5	T1	16,82	296,36 €	117,00 €	26,00 €	439,36 €
9-134	R+5	T1	17,47	307,81 €	117,00 €	26,00 €	450,81 €
1-211	R+1	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-212	R+1	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-213	R+1	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €
1-214	R+1	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-215	R+1	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-216	R+1	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-221	R+2	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-222	R+2	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-223	R+2	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €
1-224	R+2	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-225	R+2	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-226	R+2	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-231	R+3	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-232	R+3	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-233	R+3	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €
1-234	R+3	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-235	R+3	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-236	R+3	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-241	R+4	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-242	R+4	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-243	R+4	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €



1-244	R+4	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-245	R+4	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-246	R+4	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-251	R+5	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-252	R+5	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-253	R+5	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €
1-254	R+5	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-255	R+5	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-256	R+5	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-261	R+6	T1	17,65	312,34 €	117,00 €	26,00 €	455,34 €
1-262	R+6	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-263	R+6	T1	16,99	300,66 €	117,00 €	26,00 €	443,66 €
1-264	R+6	T1	14,03	248,28 €	117,00 €	26,00 €	391,28 €
1-265	R+6	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €
1-266	R+6	T1	17,72	313,58 €	117,00 €	26,00 €	456,58 €



DÉLIBÉRATION

Portant fixation de redevances d'occupation de logements étudiants situés dans quatre résidences dont l'ouverture est prévue en 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** le code de la construction et de l'habitation,
- Vu** le code de l'éducation et notamment son article R. 822-16,
- Vu** l'avis du 21 janvier 2023 relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en application des articles L. 353-1 et L. 831-1 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant la situation géographique des résidences universitaires « Le Bois Guillaume » (zone A), « Flora Tristan » (zone A), « Les Écuries Malaquais » (zone A bis) et « Les Linandes Mauves » (zone A),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve les montants de redevance, des forfaits de charges et des prestations annexes des logements figurant aux annexes 1 à 4 à la présente délibération.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 23.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND



DÉLIBÉRATION

Portant adoption de la programmation des actions financées par la CVEC pour l'année 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 841-5 et D. 841-9,
- Vu** le décret n° n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve la programmation générale, au titre de l'année civile 2023, des actions financées par les crédits de la contribution de vie étudiante et de campus attribués au Crous de Versailles.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND

Délibération CA-20230310-8

DÉLIBÉRATION

Portant autorisation de financement par les crédits de la CVEC du projet de réaménagement d'un foyer de la résidence universitaire de Nanterre pour plus de 100 000 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** l'article R. 822-16 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu** la circulaire du ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 2019-029 du 20 mars 2019 ;
- Vu** le point 4.1 du mode d'emploi de la CVEC approuvé par la délibération n°5 du 04 juillet 2022 du conseil d'administration du Crous de Versailles,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Autorise le financement du projet de rénovation du foyer AB de la résidence universitaire de Nanterre par les crédits de la contribution de vie étudiante et de campus dévolus au Crous de Versailles et pour un montant supérieur à 100 000 €.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND



Délibération CA-20230310-9

DÉLIBÉRATION

Portant autorisation accordée à la directrice générale du Crous de Versailles d'ester en justice

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les articles R. 822-16 et R. 822-17 du code de l'éducation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la directrice générale du Crous de Versailles à introduire toutes instances et accomplir tous actes qui s'avèreraient nécessaires à la défense des droits et des intérêts de l'établissement devant les juridictions administratives et judiciaires.

Cette autorisation exclut le pouvoir d'interjeter appel. Elle est donnée pour une durée d'un an.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : délibération adoptée à l'unanimité.

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND



Délibération CA-20230310-10

DÉLIBÉRATION

Portant subventionnement des organisations syndicales siégeant au comité social d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié *relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique*,
- Vu** la décision n°2023-05 de la directrice générale du Crous de l'académie de Versailles portant composition du comité social d'administration de l'établissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide que l'enveloppe globale des subventions apportées aux organisations syndicales représentatives du personnel au titre de la contribution de l'établissement à leurs moyens de fonctionnement s'élève, pour l'année 2023, à huit mille euros, soit mille euros par siège détenu au comité social d'administration.

La subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale représentative est répartie comme suit :

Organisation syndicale	Nombre de sièges	Montant de la subvention
Confédération générale du travail (CGT)	3	3 000 €
Syndicat général de l'Éducation nationale - Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)	2	2 000 €
Force Ouvrière des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (FO-ESR)	2	2 000 €
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	1	1000 €
Total		8 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND

DÉLIBÉRATION

Portant rectification de la liste des tarifs refacturés aux résidents au titre de la prise en charge de dégradations survenues dans les résidences universitaires

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** Le code de la construction et de l'habitation,
- Vu** Le code de l'éducation, et notamment son article R822-16,
- Vu** La délibération du point 15 du conseil d'administration du 14 décembre 2022 du Crous de l'académie de Versailles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le montant forfaitaire de 225 euros facturable aux résidents pour le remplacement d'un bureau au titre de la prise en charge de dégradations survenues dans les résidences universitaires.

Modifie en conséquence le tableau annexé à la délibération du 14 décembre 2022 susvisée.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

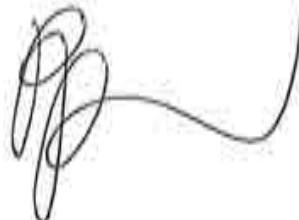
- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND



Délibération CA-20230310-12 – Annexe 1

Conventions et avenants aux conventions soumises au vote du conseil d'administration

N°	Nom de l'accord	Co-contractant(s) du Crous	Objet
1	Avenant n°1 à la convention de gestion du bâtiment A de la Résidence universitaire d'Antony.	Vallée Sud Grand Paris	Cet avenant a pour objet de prévoir le remboursement aux Crous de dépenses engagées appartenant à la responsabilité du bailleur social propriétaire de la résidence « Jean Zay » et d'ajuster les échéances de la redevance due par le Crous au bailleur.
2	Avenant n°2 à la convention cadre avec l'Université Paris-Saclay.	Université Paris-Saclay.	Cet avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 l'application de la convention-cadre entre le Crous et l'Université Paris-Saclay et de ses annexes, dont l'expiration est prévue le 9 mai 2023, dans l'attente de la production d'une nouvelle mouture de la convention.
3	Convention de financement de la plateforme du Guichet unique Paris-Saclay.	Université Paris-Saclay, Centrale Supélec, AgroParisTech, l'ENS Paris-Saclay, l'IOGS, l'Institut Polytechnique de Paris.	Cette convention prévoit la couverture, par les établissements bénéficiaires de réservations de logement dans le cadre du GUPS, des frais engagés par le Crous comme opérateur de la plateforme.
4	Convention cadre de partenariat	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.	Cette convention et ses annexes organisent la coopération du Crous et de l'UVSQ dans l'ensemble des champs de la vie étudiante pour la période 2023-2027.
4-1	Annexe 1 à la convention cadre de partenariat	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Cette annexe régit la coopération du Crous et de l'UVSQ dans le champ de l'hébergement des étudiants.
4-2	Annexe 2 à la convention cadre de partenariat	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Cette annexe régit la coopération du Crous et de l'UVSQ dans le champ de la restauration universitaire.
4-3	Annexe 3 à la convention cadre de partenariat	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Cette annexe régit la coopération du Crous et de l'UVSQ dans le champ de l'hygiène et de la sécurité.

DÉLIBÉRATION

Relative aux conventions partenariales et aux avenants aux conventions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve les conventions et avenants aux conventions conclus par le Crous de Versailles avec des tiers, qui lui ont été présentés pour vote et sont annexés à la présente délibération.

Résultats du scrutin :

- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suffrage valablement exprimés :

- ABSTENTION : 0 ;
- CONTRE : 0 ;
- POUR : 22.

Résultat : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Versailles, le 10 mars 2023

La Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France

Bénédicte DURAND

